

**L'apprentissage des techniques policières – les enseignements que nous livre  
Maurice Leblanc au moyen de « L'arrestation d'Arsène Lupin »**

**Gilles Renaud  
Juge, Cour de justice de l'Ontario**

**Le 22 mars 2023**

**Propos introductifs**

D'entrée de jeu, je me dois de passer aux aveux et de reconnaître que les techniques policières s'enseignent fort bien, notamment à Regina au sein de la Gendarmerie royale du Canada et à l'École nationale de police, à Nicolet. Et, de plus, n'étant pas policier, je suis nul doute mal situé pour prétendre prodiguer des leçons à celles qui s'évertuent à défendre nos foyers et nos droits. Toutefois, une carrière de quatre décennies en matière criminelle, dont 28 ans à instruire des procès, m'inspire à vouloir fournir des aperçus aux enquêtrices quant à certains éléments du travail qui incombent aux agentes de la paix et surtout dans le cadre des enquêtes. Qui plus est, je suis d'avis que je suis en mesure d'appuyer les travaux des enquêtrices en relevant une source d'enseignements trop souvent négligée par les formatrices, à savoir le monde de la littérature. À l'appui de cette affirmation, qu'il me soit permis de citer le professeur John Wigmore, illustre enseignant du droit de la preuve :

The lawyer must know human nature. He must deal understandingly with its types and motives. These he cannot all find close around... For this learning he must go to fiction which is the gallery of life's portraits."<sup>1</sup>

Pour nos fins, j'ai reformulé cet extrait en ces termes plus contemporains et pertinents :

The [police officer] must know human nature. He [or she] must deal understandingly with its types and motives. These he or she] cannot all find close around... For this learning he [or she] must go to fiction which is the gallery of life's portraits."

Mon objectif est donc d'étudier la nouvelle « L'arrestation d'Arsène Lupin », de la plume de Maurice Leblanc, afin de décortiquer les enseignements portant sur les techniques policières qui s'y retrouvent, surtout en rapport aux entrevues des témoins en mettant l'accent sur leur comportement, sujet trop souvent négligé par rapport au comportement lors de leur témoignage au procès.<sup>2</sup>

---

<sup>1</sup> Voir "A List of One Hundred Legal Novel" (1922), 17 Ill. L. Rev. 26, page 31.

<sup>2</sup> Voir à ce sujet mes livres qui traitent de ce sujet : La plaidoirie : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2017, aux pages 81-143, L'évaluation du témoignage : un juge se livre, Éditions Yvon Blais, Montréal, 2008, aux pages 99-162, Advocacy : A Lawyer's Playbook, Thomson Carswell, Toronto, 2006, aux pages 35-66 et, enfin, Demeanour Evidence on Trial: A Legal and Literary Criticism, Sandstone Academic

## Un survol thématique des techniques policières à la lumière de la nouvelle « L'arrestation d'Arsène Lupin »

### La preuve du comportement

#### Introduction : les allures à titre de témoignage

D'emblée, citons cet extrait : « ... C'était absurde d'ailleurs, car enfin rien dans les allures de ce monsieur ne permettait qu'on le suspectât. » En d'autres mots, l'enquêtrice doit-elle se fier aux allures d'une personne afin de fonder (ou pas) une accusation? À ce sujet, il sied de citer les paroles que Shakespeare attribue à certains de ses personnages les plus connus de son œuvre :

Macbeth: "Duncan: There's no art To find the mind's construction in the face..." (1-iv)

Macbeth: "Macbeth ... Away, and mock the time with fairest show: False face must hide what the false heart doth know." (1-vii)

Macbeth: "Malcolm ... Let's not consort with them: To show an unfelt sorrow is an office Which the false man does easy..." (2-iii)

Julius Caesar: "CAESAR Let me have men about me that are fat; Sleek-headed men and such as sleep o' nights: Yond Cassius has a lean and hungry look; He thinks too much: such men are dangerous." (1-ii)

Fort de ces enseignements, il nous semble évident que la littérature appuie la thèse selon laquelle le commun des mortels est apte à évaluer les paroles d'autrui suivant les allures de ses interlocuteurs. Soit, mais l'enquêtrice doit néanmoins faire preuve de retenue, car il s'agit de juger le comportement de personnes qui vous sont des étrangers jusqu'au moment d'entreprendre votre enquête.<sup>3</sup>

---

Press, Melbourne, Australie, 2008.

<sup>3</sup> J'invite la lectrice à prendre connaissance des [articles suivants](#), que j'ai signés : « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1900-1910) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – [Jurisource.ca](#) – le 9 mars 2022; « Le comportement dans l'appréciation du témoignage : un examen de la jurisprudence (1850-1899) pour guider les avocates d'aujourd'hui » – [Jurisource.ca](#) – le 2 mars 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour fédérale » – [Jurisource.ca](#) – le 21 février 2022; « La preuve du comportement – un examen à la lumière des enseignements de la Cour canadienne de l'impôt » – [Jurisource.ca](#) - le 14 février 2022; « La preuve du comportement: Les enseignements de

## Les enseignements de la Cour suprême du Canada – un sommaire

*R. c. N.S.*, [2012] 3 R.C.S. 726, contient ces enseignements de la juge en chef McLachlin et des juges Deschamps, Fish et Cromwell :

26 Les changements dans le comportement du témoin peuvent s'avérer fort révélateurs; dans *Police c. Razamjoo*, [2005] D.C.R. 408, un juge de la Nouvelle-Zélande appelé à décider si les témoins pouvaient déposer en portant des burkas a fait remarquer ce qui suit:

[TRADUCTION] ... il existe des cas [...] où le comportement du témoin change radicalement au cours de sa déposition. Le regard qui dit "j'espérais ne pas avoir à répondre à cette question", parfois même un regard de pure haine porté sur l'avocat par un témoin qui a manifestement l'impression d'être pris au piège, peuvent être expressifs. Cela vaut également pour les changements brusques dans l'élocution, l'expression du visage ou le langage corporel. Le témoin qui passe d'une élocution calme au bafouillage nerveux; le témoin qui, au départ, parlait clairement et regardait son interlocuteur droit dans les yeux et qui commence à hésiter et à regarder ses pieds; le témoin qui, à un moment donné, devient nerveux et commence à transpirer, voilà autant d'exemples de situations où, malgré les obstacles culturels et linguistiques, le témoin transmet, du moins en partie par l'expression de son visage, un message concernant sa crédibilité. [par. 78] [Nous avons souligné.]

### La preuve du comportement : un exemple

En guise d'exemple, relevons ce qui suit ce que l'on retrouve dans cette nouvelle: « Je le lui donnai, mais trop tard pour qu'elle s'en servît. Rozaine passait. L'officier se pencha à l'oreille de Ganimard, celui-ci haussa légèrement les épaules, et Rozaine passa. » Comment fait-on pour juger de cet état de choses de façon objective? Somme toute, comment savoir à quel moment on dépasse le seuil qui démarque « un peu » de « un peu trop »? Et, de toute façon, comment savoir si ce constat vaut quoi que ce soit au niveau des questions que doit se poser l'enquêtrice?

---

l'arrêt *Clarke c. Edinburgh and District Tramways Co.* à la lumière du roman Le contrat de mariage de Balzac – la question des « cillements » des témoins » – Jurisource.ca - le 3 février 2022; « La preuve du comportement – les enseignements de la Cour d'appel de l'Ontario du 7 janvier du 7 janvier 2022 à la lumière du roman de Balzac La maison du chat-qui-pelote – la question du témoin 'calme' et du témoin 'agressif' » - Jurisource.ca – le 27 janvier 2022; « La preuve du comportement: ce que Balzac enseigne aux plaideurs à la lumière du roman Eugenie Grandet – la question du voile, du visage et de la voix » Jurisource.ca, 24 janvier 2022; « La plaidoirie et l'examen es grands principes visant l'appréciation du comportement du témoin », Jurisource.ca, le 5 avril 2016.

## **Le contexte dans le cadre de l'interprétation du langage gestuel**

L'auteur a écrit ce qui suit, dans le contexte du départ d'un bateau pour faire croisière : « ... Dix autres, vingt autres nous envoyèrent à tous, au travers de l'espace, leurs adieux attristés ou souriants. » Évidemment, l'enquêtrice qui cherche à bien saisir le langage gestuel d'un témoin dont les « traits » ont été saisis au moyen d'une caméra se doit de bien comprendre le contexte; exprimé autrement, on se doit de chercher à interpréter les paroles « non exprimées » du témoin au moyen de ses traits, mais ce faisant, on risque de se tromper si on néglige d'analyser le contexte. Il n'est pas évident que toute personne qui se rend en croisière est heureuse si elle doit quitter ses proches, et ainsi de suite.

Par ailleurs, on relève plus loin la phrase : « ... Ses yeux souriants m'autorisaient à les faire... » J'ose croire qu'il est souhaitable pour l'enquêtrice d'obtenir des preuves plus tangibles d'une autorisation de ce genre.

### **L'objectivité fait souvent défaut en ce qui a trait aux éléments du comportement**

« Il avait un drôle d'air, en prononçant ces paroles ... » Comment doit-on interpréter ce constat? L'enquêtrice fait face à un défi de taille en cherchant à analyser cet énoncé, de façon générale. Somme tout, quel est un « air normal », pour ainsi dire? En plus, pour nos fins, cherchons à bien saisir le sens de cette expression en supposant qu'il soit question d'une phrase prononcée par un témoin en rapport à la personne contre qui pèse l'accusation. Un des dangers est que le témoin en puissance ait jugé que la personne qu'on soupçonne avait ce drôle d'air uniquement par suite du dépôt des accusations ou même une fois que les enquêtrices s'intéressent à son cas.

L'auteur poursuit en disant de ce quidam « ... Ses lèvres minces comme deux traits inflexibles s'amincirent encore et pâlirent... » Pour les fins de l'enquêtrice, l'enjeu est de ne pas se fier injustement au fait que les lèvres pâlirent, non pas en raison de la croyance qu'un geste criminel sera démasqué, mais plutôt en raison d'une crainte qui se base sur un fait innocent, ou une raison tout à fait externe, telle la perte d'un être cher dont les circonstances ont fait renaître la mémoire de ce triste événement.

Plus loin, nous lisons que telle personne ait réussi à balbutier après bien des efforts pour dire enfin qu'on lui avait ravi ses bijoux. Il y a fort à parier que si la « victime » cherchait à cacher son larcin, ayant volé ses biens, elle aurait agi de la même façon.

Songeons maintenant à la question de la peur dans le contexte du comportement. À ce sujet, l'auteur a consigné que « C'était bel et bien de la peur. » Fort bien, mais ce constat est-il le fruit d'une peur d'être accusé par suite d'un geste coupable, ou en raison du fait que la personne craint d'être la victime d'un geste coupable, ou même d'une accusation non indiquée? Comment savoir?

## Enquête, l'abécédaire de la réussite au niveau de l'

### Élimination, procédez par

Voici ce que nous propose Maurice Leblanc dans le cadre de cette première nouvelle au moyen de laquelle l'auteur a introduit le personnage d'Arsène Lupin :

- En quoi donc? Le problème est-il si compliqué?
- Très compliqué.
- C'est que vous oubliez les éléments que nous avons pour le résoudre.
- Quels éléments?
- 1° Lupin se fait appeler monsieur R...
- Signalement un peu vague.
- 2° Il voyage seul.
- Si cette particularité vous suffit!
- 3° Il est blond.
- Et alors?
- Alors nous n'avons plus qu'à consulter la liste des passagers et à procéder par élimination. [Soulignement ajouté.]

Si l'enquêtrice opte pour l'influence d'Agatha Christie et de son détective du nom d'Hercule Poirot, elle devrait lire les chapitres 13 à 15 du roman Murder in Mesopotamia où il est question de méthodes d'enquêtes. À ce sujet, Poirot s'exprime ainsi : « ... In a case like this everything must be approached with order and method. In fact, that is my rule in every case... »

### Indices – il y a toujours des

Voici ce que pense l'auteur à ce sujet :

- Mais, j'ai entendu dire qu'il n'y a point de voleur qui ne laisse derrière lui un indice quelconque.
  - Il y en a un: Arsène Lupin.
  - Pourquoi?
  - Pourquoi? Parce qu'il ne pense pas seulement au vol qu'il commet, mais à toutes les circonstances qui pourraient le dénoncer.
  - Au début, vous étiez plus confiant.

—Mais, depuis, je l'ai vu à l'œuvre.

—Et alors, selon vous?

—Selon moi, on perd son temps.

Selon moi, il n'y a pas de crime sans indices, mais la seule opinion qui compte est celle des enquêtrices chevronnées.

### **Voir les deux côtés de la médaille**

L'extrait qui suit est pertinent : « Des papiers! des actes de naissance! s'écrièrent les ennemis de Rozaine, mais Arsène Lupin vous en fournira tant que vous voudrez! Quant à la blessure, c'est qu'il n'en a pas reçu... ou qu'il en a effacé la trace! » Donc, l'enquêtrice fait preuve de sagesse en cherchant à scruter toutes les facettes de la question.

### **Interrogatoire, les éléments de ce volet des enquêtes**

#### **Aveux, que l'on ne saurait homologuer**

Cette nouvelle nous offre un exemple frappant d'un individu contre qui des présomptions sont relevées qui cherche à mettre fin à l'enquête en avouant sa culpabilité, au moyen d'une déclaration mi-figue, mi-raisin. Ainsi :

—Pourquoi je ne réponds pas? dit-il, mais parce que, vu mon nom, ma qualité de voyageur isolé et la couleur de mes cheveux, j'ai déjà procédé à une enquête analogue, et que je suis arrivé au même résultat. Je suis donc d'avis qu'on m'arrête.

Plus loin, l'auteur a consigné ce commentaire : « Certes, il plaisantait ... » Il s'agit donc d'un avertissement pour l'enquêtrice, le sommant à faire preuve de retenue tant et aussi longtemps qu'elle ne détient pas des preuves objectives.

#### **Interrogatoires et les fouilles – deux gestes qui vont de pair**

Je suis d'avis que l'enquêtrice peut réussir à impressionner la personne qu'elle interroge si celle-ci sait que l'enquête se poursuit au même moment, y compris des fouilles. Ainsi : « Elle se prolongea durant deux journées. On vit Rozaine errer de droite et de gauche, se mêler au personnel, interroger, fureter. On aperçut son ombre, la nuit, qui rôdait. »

## Nature humaine

### **Le coupable cherche à ne pas avoir en sa possession les objets volés**

« De son côté, le commandant déploya l'énergie la plus active. Du haut en bas, en tous les coins, la *Provence* fut fouillée. On perquisitionna dans toutes les cabines, sans exception, sous le prétexte fort juste que les objets étaient cachés dans n'importe quel endroit, sauf dans la cabine du coupable. » Est-ce vraiment une proposition qui tient la route? Si l'enquêtrice reçoit un rapport qu'un tel possédait les bijoux, retrouvés cachés dans un endroit peu accessible, peut-elle conclure avec confiance que seul le coupable savait où se trouvait ce butin?

À ce sujet, relevons ce qui suit : « Furieux, il redoubla d'ardeur et surveilla de plus près encore Rozaine avec qui il avait eu plusieurs entrevues. Le lendemain, ironie charmante, on retrouvait la montre parmi les faux cols du commandant en second. »

### **Les personnes qui occupent la place la plus en vue**

Voici un exemple frappant de cette situation :

J'aurais bien voulu savoir quelque chose pour plaire à miss Nelly! C'était une de ces magnifiques créatures qui, partout où elles sont, occupent aussitôt la place la plus en vue. Leur beauté autant que leur fortune éblouit. Elles ont une cour, des fervents, des enthousiastes.

Pour nos fins, ce qui se dégage est que l'enquêtrice doit faire preuve de retenue avant d'accepter une déclaration émanant d'une des admiratrices de cette personne bien en vue, question d'éviter que le témoin ait mal perçu les gestes ou déclarations étant obnubilés par l'éblouissement de cette personne.

### **Mémoire, notre croyance que nous n'oublierons jamais un fait notoire**

L'exemple que nous offre l'auteur suit : « Et cette minute suprême arriva. Dussé-je vivre cent ans, je n'en oublierai pas le plus infime détail. » Le conseil que j'offre aux enquêtrices est de ne pas se fier à de telles expressions de confiance.

### **Orgueil, le jeu de l'**

Par souci de commodité, relevons cet exemple : « Et il précise avec une pointe d'orgueil: —Tant mieux si l'on ne peut jamais dire en toute certitude: Voici Arsène Lupin. L'essentiel est qu'on dise sans crainte d'erreur: Arsène Lupin a fait cela. » Donc, l'enquêtrice doit être aux aguets afin de bien capter toute déclaration des personnes dont on soupçonne l'implication dans une infraction qui est le fruit de l'orgueil.

### **Ouï-dire, un examen du**

Par souci de commodité, relevons d'emblée cet extrait : « ... Mais il est de ces événements qui semblent forcer la discrétion la plus rigoureuse. Le jour même, sans qu'on pût dire comment la chose avait été ébruitée, nous savions tous que le fameux Arsène Lupin se cachait parmi nous. » Ainsi, l'auteur illustre bien de quelle façon le ouï-dire se propage et les dangers associés à cette communication qui relève autant de l'invention et l'exagération que de la rigueur dans la communication fidèle des faits. L'enquêtrice doit donc faire preuve de discernement avant de se fier à de tels propos colportés à tous les vents.

### **En guise de conclusion**

La nouvelle « L'arrestation d'Arsène Lupin » nous livre ce commentaire au paragr. 5 : « Le mystère est plus insondable encore... », phrase que j'assimile aux mots « L'enquêtrice fait souvent face à des mystères qui semblent être insondables... » Toutefois, elle compte sur sa formation, aux enseignements continus, et aux conseils de ses pairs, règle générale, afin de jeter un éclairage utile quant aux énigmes des gestes criminels. Mon espoir est que cet article viendra appuyer, autant que faire se peut, les efforts des enquêtrices à blanchir les personnes qui n'ont pas commis de crimes à la lumière de cet extrait de la littérature policière.